



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 9 juillet 2021

### CATASTROPHES NATURELLES

Par arrêté interministériel du 21 juin 2021 publié au Journal Officiel du 9 juillet 2021, la commune de CASTILLON-DEBATS a été reconnue sinistrée pour des phénomènes d'inondations et de coulées de boue survenus en décembre 2020.

Les particuliers de cette commune, ayant subi des dommages susceptibles de bénéficier des dispositions de l'arrêté précité, disposent d'un délai de **10 jours francs, à compter de sa publication au Journal Officiel**, pour déclarer le sinistre à leur organisme assureur.

Service départemental de la  
communication interministérielle  
de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68  
Portable. 06.34.31.26.98  
Mél : [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr)

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH

